

FUNÉRAILLES

En cas de décès d'un proche, l'Eglise peut vous accompagner, notamment au cours d'une célébration dans une église.

Pour cela, la démarche habituelle est de prendre contact d'abord avec les Pompes Funèbres choisies par la famille. C'est par leur intermédiaire qu'une date, un lieu et un horaire pourront être définis, en prenant en compte des souhaits de la famille, et selon les disponibilités des différents intervenants.

Les pompes funèbres pourront prendre contact avec la paroisse.

La célébration pourra être conduite par un laïc ou un prêtre, selon les disponibilités. Elle sera normalement préparée en amont avec un ou plusieurs bénévoles qui prendront contact avec la famille, et qui seront là pour vous rencontrer, vous écouter et vous guider dans la préparation, ainsi que vous accompagner au moment de la célébration.

Quelques jours ou quelques semaines après la célébration, une messe sera célébrée à l'intention du défunt avec la communauté paroissiale.

Dans des cas particuliers et peu fréquents, l'Eucharistie peut être célébrée au cours de la célébration des obsèques. Ce cas est à discerner au moment de la préparation de la célébration, en accord avec le prêtre.